



PRÉFET DE LA MAYENNE

Le préfet,

Laval, le 31 OCT. 2017

Monsieur le directeur,

Par transmission électronique du 30 octobre 2017, vous avez porté à la connaissance de la DREAL les résultats des mesures réalisées dans les herbes à la suite de l'accident survenu sur votre site le 20 octobre 2017. Vous avez également communiqué les mesures que vous avez initiées sur la base des 3 résultats dépassant les seuils de commercialisation des fourrages.

En complément des mesures déjà envisagées, je vous demande de mener les actions suivantes :

- avant le jeudi 2 novembre 2017 à 20h, déterminer précisément les usages potentiellement sensibles dans la zone correspondant à la contamination des herbes constatées à la suite de l'accident (est-sud-est) : notamment présence éventuelle de cultures en cette période, potagers, poulaillers familiaux ou industriels...
Plus spécifiquement, vous établirez une liste détaillée des élevages présents dans cette zone.
Vous préciserez également les zones de pâturages, en les rattachant à chaque élevage, jusqu'à une distance de 3000 m (avec identification du propriétaire en CE3 notamment).
Vous indiquerez également pour chaque éleveur si des bêtes étaient en pâturage dans cette zone depuis l'accident du 20 octobre ;
- avant le vendredi 3 novembre 2017 à 12h, vous me proposerez un programme d'échantillonnage complémentaire dans l'environnement compte tenu de ces usages, avec plusieurs points herbes supplémentaires dans la direction de propagation de la contamination à une distance plus éloignée (3000 m- 3500m-4000m sauf justification à fournir) ;
- les prélèvements seront réalisés en même temps que l'identification des points de prélèvements, avec lancement des analyses, afin de disposer des résultats au plus tôt.

Je vous remercie de faire preuve d'une réactivité accrue pour la communication de ces données à l'inspection des installations classées et des autres services de l'État concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le directeur
Société APROCHIM
ZI la Promenade
53290 GREZ-EN-BOUERE

Frédéric VEAUX

Copies transmises à :

- Monsieur le chef de l'unité départementale de la DREAL
- Madame la directrice de la DREAL
- Monsieur le directeur départemental de la DDCSPP
- Monsieur le représentant de l'Agence Régionale de Santé
- Messieurs les Maires de Bouère, Grez en Bouère, Saint-Brice